

M. GREEN: Quels sont les traitements des administrateurs?

L'hon. M. MacKINNON: Voilà sûrement un renseignement que je pourrais donner lorsque les hauts fonctionnaires seront auprès de moi.

M. GREEN: Le ministre dit qu'il ne peut nous donner qu'une idée approximative des frais. Il lui faudra cependant présenter un crédit en vue de défrayer le coût de l'organisme, et il a dû examiner attentivement les dépenses qu'il occasionnerait. Le décret du conseil, par exemple, prévoit des immobilisations se chiffrant par 10 millions de dollars. Cette somme est-elle déjà dépensée? Quel montant supplémentaire exigera-t-on au cours de l'exercice?

L'hon. M. MacKINNON: Ma réponse portant que je ne pouvais fournir des chiffres précis sur les frais de l'organisme aurait dû suffire. Il s'agit d'un organisme important, qui dispose d'un personnel de 120 ou 125 employés. Il est impossible de dire quel sera le coût pour une année, mais je pourrais citer les chiffres actuels. Il s'agit d'un organisme qui accroîtra ou réduira ses opérations selon les besoins des entreprises canadiennes et les demandes qui régneront pour les services de la corporation.

M. GREEN: Le ministre ne demande-t-il pas un crédit destiné à acquitter les frais de la corporation durant l'année financière?

L'hon. M. MacKINNON: Oui.

M. GREEN: Le ministre peut-il nous dire dès ce soir combien il désire à cette fin?

L'hon. M. MacKINNON: Non.

M. THATCHER: Cette corporation pourra-t-elle accomplir des choses que les commissaires du commerce ne peuvent accomplir? Si l'on crée cette corporation, les commissaires du commerce relèveront-ils d'elle?

L'hon. M. MacKINNON: Non, cette corporation est entièrement indépendante des commissaires du commerce.

M. THATCHER: N'y aura-t-il pas double emploi?

L'hon. M. MacKINNON: Non. Les travaux de la corporation ne feront absolument pas double emploi.

M. JACKMAN: En présentant la résolution, le ministre a déclaré que la corporation avait acheté, pour le compte de gouvernements étrangers et d'autres, des marchandises évaluées à 404 millions; or, voudrait-il expliquer au comité quelles mesures la corporation pourra prendre au cours des prochains mois que ne pourraient prendre les hommes d'affaires eux-

[L'hon. M. MacKinnon.]

mêmes s'ils le désiraient? Pourquoi avons-nous besoin dans la sphère commerciale de l'intervention de cet organisme de l'Etat? La nature de ces mesures exige-t-elle la création d'un organisme de 120 employés, dont nous priverons la production pour alourdir d'autant le fardeau des contribuables, et qui enlèvera toute initiative à l'industrie?

Quant à la deuxième partie de la résolution qui déclare que la Corporation servira à ouvrir des marchés d'exportation aux produits canadiens, je suis d'avis que c'est là le travail qu'accomplit le ministère du Commerce depuis plusieurs années, sinon depuis sa formation. Cette corporation assumera-t-elle ces fonctions?

L'hon. M. MacKINNON: Je ne me souviens pas d'avoir dit cela.

M. JACKMAN: Les deux exemplaires du décret du conseil ont été envoyés au bureau des *Débats* et nous n'avons pu les consulter, mais il comprend deux articles dont l'objet est a) de trouver des marchandises que le Canada pourrait importer et b) d'ouvrir des débouchés aux marchandises canadiennes. Je crois que c'est exact. Pourrait-on me dire si cette corporation s'occupera de trouver des marchés pour les marchandises canadiennes ou bien si elle se renseignera sur ces marchés. Prenons, par exemple, le marché du bacon en Grande-Bretagne. Est-ce que cela entrera dans les fonctions de la corporation? Je ne vois pas très bien l'utilité de cette corporation, si ce n'est pour aider l'UNNRA et les gouvernements étrangers à faire leurs affaires. Que fera-t-elle que les commerçants ne peuvent faire eux-mêmes? Je crois qu'il me serait difficile de m'exprimer plus clairement. Le ministre peut-il me dire ce que fera la corporation et que ne peuvent faire nos commerçants eux-mêmes? Pour la gouverne de l'honorable député de Vancouver-Est, je dois dire que, par cette expression, j'entends toute la population du Canada, et qu'ils peuvent facilement assumer la responsabilité et la direction dans ces questions; je ne vois pas ce que peut faire la corporation que ne pourraient pas faire les commerçants canadiens si on leur en donnait l'avantage.

M. MacINNIS: Monsieur le président, la résolution...

M. JACKMAN: Un instant. J'attends une réponse du ministre. Je ne veux pas un retour aux jours de Drake, bien que même alors il se trouvât des gens pour saborder le navire.

L'hon. M. MacKINNON: L'objet de cette corporation est non pas de trouver des débouchés pour nos produits mais d'effectuer des achats au pays pour le compte de nations